EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Commune de Saint-Estève-Janson

Séance du 23 juin 2022

Présidence de Madame Martine CESARI, Maire

L'an deux mille vingt-deux et le 23 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Estève-Janson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, le 17 juin 2022.

Délibération n° 06.2022.03
Objet : Médiathèque - Horaires d'ouverture au public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 24 mai 2022,
Vu la proposition de l'agent responsable de la Médiathèque d'étendre les horaires d'ouvertures au public,

Madame le maire expose :

Afin de s'adapter à la vie du village et notamment aux activités organisées dans la salle communale à proximité de la Médiathèque, l'agent en charge de celle-ci a proposé d'étendre les horaires d'ouverture au public.

Il est donc proposé d'ajouter un créneau d'ouverture au public le mardi matin de 10h00 à 12h00.

Ainsi, les horaires d'ouverture de la Médiathèque seront :

- Mardi de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h30
- Mercredi de 14h30 à 18h30
- Vendredi de 14h30 à 18h30

Cet ajout ne modifiera pas les horaires de l'agent qui est maintenu sur un poste à temps non-complet de 28 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal,
Ouï l'exposé de Madame le
MaireAprès en avoir délibéré,
Par

9 voix pour,
0 voix contre et
0 abstention(s),

Approuve les nouveaux horaires d'ouverture de la Médiathèque tels que définis ci-dessus.

Madame le Maire,

MAIRIE DE St-ESTEVE-JANSON (Bouches-du-Rhône) R.F.

Cesari

Martine CESARI.

Acte rendu exécutoire compte tenu
de sa transmission en Sous-Préfecture le 27/06/2022
et de sa publication le 27/06/2022

REÇU EN PREFECTURE
le 27/06/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300934-20220623-DE_06_2022_